



COMMUNE de LOUVIGNY - CALVADOS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : le 16 juin 2020

Affichage : le 16 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 21 présents et 22 votants

Le vingt-deux juin deux mil vingt, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie LAMY, Catherine GUILLEMANT, Gaëlle ENFREIN, Viviane CLAIREL, Emmanuelle MARION, Nadège REBOURSIERE, Sophie RAOUS, Marianne PINCHART-LAINE, Anne-Françoise ASSMINIGUE, Julienne BARAT, Marine GUEZENNEC et Messieurs Patrick LEDOUX, Pascal JOUIN, Alain TRANCHIDO, Jean-Luc POISNEL, Louis LEBOCEY, Jean-Marc CAMBIER, Samuel DUPONT, Philippe CAPOËN, Sylvain TRANQUART, Jocelyn PAROT

Absents excusés : Messieurs Frédéric CLOUET et Jean-Baptiste COLLET.

Pouvoirs de M. Frédéric CLOUET à M. Patrick LEDOUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine GUILLEMANT

**DELIBERATION 14.383.20.49 AVIS A DONNER SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE DE LA CHARTE DU DEPARTEMENT DU CALVADOS RELATIVE A L'EPANDAGE DE PESTICIDES AGRICOLES AUX ABORDS DES HABITATIONS**

**Concertation publique sur l'épandage de pesticides agricoles**

Depuis le 1er janvier 2020, des distances minimales dites de protection ont été mises en place afin de maintenir une zone "tampon" entre les habitations et les zones de traitement de cultures par des produits phytosanitaires (décret du 27 décembre 2019).

Ces distances peuvent toutefois être réduites sous réserve de la signature par le préfet de département d'une charte "riverains" formalisant des engagements complémentaires de la part des agriculteurs (utilisation limitée à des produits disposant d'une autorisation de mise sur le marché, respect des prescriptions liées à des lieux de vie "sensibles" tels que les écoles, parcs publics..., contrôle périodique des pulvérisateurs, certification sur la connaissance des risques liés aux produits utilisés, prise en compte des données météorologiques avant utilisation)

Dans le département du Calvados, cette charte, préparée et rédigée par la chambre d'agriculture, est actuellement en cours de finalisation. Elle est soumise depuis le 25 mars à une phase de concertation publique.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal de LOUVIGNY entend formuler les observations suivantes.

**Le maire et le conseil municipal de Louvigny partagent l'inquiétude d'un grand nombre de leurs concitoyens sur les effets nocifs des produits phytosanitaires, tant sur leur santé que sur la conservation de la biodiversité, indispensable à notre survie.**

Ils estiment que les distances initiales préconisées par la réglementation en vigueur relèvent d'une mesure symbolique destinée à assurer une sécurité sanitaire minimale des riverains, et non d'une réelle volonté de réduire les risques sur la santé humaine et l'environnement.

Ils rappellent que la toxicité des pesticides est reconnue et que leur utilisation, même réglementée, met en danger non seulement les riverains des terres traitées mais avant tout les agriculteurs qui sont très exposés. De plus, elle impacte à long terme l'environnement légué aux générations futures.

**Ils considèrent donc que la validation d'une charte départementale qui autorise une réduction significative des distances imposées (3 et 5 mètres en fonction des cultures) en contrepartie de quelques engagements liés à l'utilisation de pesticides "autorisés", n'apporterait aucun progrès ni aucune évolution significative susceptible d'inciter à une réduction de l'utilisation des pesticides.**

Au contraire, elle entérine l'usage des pesticides qui s'inscrit à l'encontre d'une politique d'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie (loi d'orientation agricole de 2014) sans laisser entrevoir des mesures fortes pour accompagner ces exploitants agricoles vers leur réduction et/ou vers la suppression totale des plus toxiques.

**DELIBERATION 14.383.20.49 AVIS A DONNER SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE DE LA CHARTE DU DEPARTEMENT DU CALVADOS RELATIVE A L'EPANDAGE DE PESTICIDES AGRICOLES AUX ABORDS DES HABITATIONS ( suite 1/1)**

Enfin ils s'étonnent du caractère peu explicite des informations portées à la connaissance du public et de la période choisie pour mener la phase dite de concertation entre le 25 mars et le 23 juin, peu propice, compte tenu des circonstances sanitaires, à l'expression individuelle ou collective du plus grand nombre.

Les membres du conseil municipal **regrettent que cet espace réglementaire de rédaction d'une charte n'ait pas été mis à profit pour mettre en œuvre un accompagnement par tous de la nécessaire transition agricole.**

Cela aurait été l'occasion :

- D'instaurer le cadre d'une réelle **méthode de travail collaboratif entre municipalités, agriculteurs et riverains pour réussir cette transition.** C'est ce que la commune a initié au travers d'une première rencontre avec ses agriculteurs pour évoquer leurs situations respectives et comprendre leurs besoins d'accompagnement.
- De permettre aux agriculteurs **de mieux communiquer** auprès des riverains **sur leur métier** et sur le rôle central d'une agriculture durable dans la préservation des services éco systémiques (alimentation, épuration de l'eau, régulation des inondations, maintien des paysages, recyclage de nos déchets organiques, ...)
- De lutter contre l'isolement des agriculteurs en les intégrant dans un véritable **projet de territoire.**

En l'état, cette charte départementale semble ainsi trop éloignée de ces objectifs.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Louvigny, considère que ce projet de charte ne répond pas aux impératifs actuels en matière agricole. La crise sanitaire et la période de confinement récentes ont confirmé les attentes de nombreux habitants pour une production alimentaire biologique et locale. Or, celle-ci passera par une transformation profonde de l'activité agricole. Cette mutation ne réussira que si chacun, par ses décisions, y contribue, qu'il soit agriculteur, consommateur, citoyen ou élu.

Par conséquent :

- le conseil **municipal s'oppose et émet un avis défavorable à la signature** du projet de charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques ;
- il sollicite **le report de la concertation à une période plus propice au débat public**, afin de réunir les conditions d'élaboration d'une charte à caractère partenarial et de garantir la bonne information de l'ensemble des acteurs et des habitants du département, leur permettant ainsi d'émettre un avis éclairé sur les objectifs visés par ce projet de charte.

Adopté à l'unanimité

Date de publication certifiée exacte  
Le 23 juin 2020,

Le Maire,

Patrick Ledoux



Pour extrait certifié conforme  
Le 23 juin 2020,

Le Maire,

Patrick Ledoux



PREFECTURE DU CALVADOS  
23 JUIN 2020  
- COURRIER -